

mais elle a même réussi à faire décréter à Rome que l'affiliation était impossible. Et pour quelle raison? Parceque l'affiliation nous donnait trop d'avantages! Affiliées, nos écoles allaient devenir bientôt—c'est du moins ce qu'elle craignait—non seulement ses égales, mais ses supérieures. Elle n'aurait pas la force de soutenir notre compétition! Ainsi, c'est un fait avéré: Laval nous a refusé la modeste position d'écoles affiliées pour nous empêcher de devenir ses égales ou ses supérieures. A nous qui avons tous les droits légitimes à la présence, Laval ne nous accorda qu'une misérable infériorité. Cette Université qui entend rester la seule université catholique du Canada, ne veut pas même permettre à nos institutions de prendre leurs développements naturels et de réaliser les succès que les forces natives de notre district nous donnent le droit si légitime d'ambitionner.

Et remarquons-le bien! Elle l'a dit en toutes lettres. Elle nous refuse l'affiliation pour nous empêcher de lui faire une compétition qu'elle considère ruineuse: c'est-à-dire, pour nous empêcher de grandir, de prospérer.

D'où l'on doit logiquement conclure que si elle nous donne une succursale, c'est parce qu'elle est certaine qu'au moyen d'une institution aussi précaire, sans force, sans vitalité, dont elle pourra au besoin comprimer les élans et étouffer les progrès, qu'elle pourra même abolir au besoin, elle nous tiendra dans un état d'infériorité tel qu'elle n'ait jamais à souffrir de notre part, aucune compétition; eh bien! je vous le demande! Est-ce là de la justice? De quel droit Laval conservera-t-elle le pouvoir de nous tenir ainsi à perpétuité dans un état d'infériorité? Sa conduite ne ressemble-t-elle pas à celle d'un aîné de famille qui, voyant son cadet établi sur une terre nouvelle plus fertile que la sienne et améliorée par un travail plus intelligent et plus énergique, prendrait les moyens de comprimer ses efforts légitimes pour l'empêcher de récolter de plus beaux fruits, un minot de plus que lui, ou de vendre ses produits plus cher sur le marché, sous le prétexte qu'il n'est pas permis, à lui cadet, de devenir plus riche que son frère aîné, ni de lui faire compétition en vendant en plus grande quantité et à meilleur marché des fruits plus beaux que les siens!

Et que l'on ne dise pas que c'est là un grief imaginaire! Laval a, par le décret qu'elle est parvenue à nous faire imposer, réussi à nous comprimer dans un cercle

de fer qui paralyse notre action. Ainsi, par exemple, le décret défend à la succursale de payer ses professeurs plus cher que Laval. Or, ayant 4 fois plus d'élèves, nous pourrions payer 4 fois plus d'honoraires aux professeurs. En offrant par exemple \$2,000 à \$3,000 par année, nous pourrions avoir de Paris, Londres ou Edimbourg quelques spécialistes remarquables qui donneraient à la science un grand développement: Mais impossible! Laval ne paye que \$400 pour chaque cours, et il est défendu à la succursale de payer plus que Laval! Cette dernière, cependant, pourra, elle, payer plus cher que la succursale si elle le juge à propos!

Inutile de dire que Laval ayant lutté 20 années durant pour nous empêcher d'avoir une université catholique à Montréal, luttera avec plus de succès, lorsqu'elle pourra alléguer l'existence de sa succursale à Montréal. Je dis avec plus de succès: car si, jusqu'à nos jours on a empêché l'établissement d'une université catholique à Montréal, de peur de nuire à Laval établie à soixante lieues de nous, à plus forte raison nous refusera-t-on une université indépendante, tant qu'elle pourra invoquer l'intérêt de sa succursale établie au sein de notre cité.

Cette succursale Laval est donc pour nous un obstacle insurmontable à l'établissement d'une université catholique chez nous. Elle est de plus, comme je viens de le dire, un moyen de nous tenir dans un état d'infériorité déplorable.

Car qu'on ne dise pas que cette succursale nous donnera tous les avantages universitaires. Une telle institution, essentiellement précaire, ne peut guère faire de progrès. A part les degrés, elle ne nous donne rien; bien plus elle est un obstacle à ce que nous acquérions ce qui nous manque. Dans 50 ans, cette succursale sera encore une institution inférieure; et lorsque tout aura grandi autour d'elle, elle seule sera restée à son point de départ. Ce qui nous manque, ce sont de vastes bâtiments, des bibliothèques, des musées, etc., de solides fondations pour payer de bons professeurs, tous les accessoires nécessaires à la culture des sciences et des arts. Or, la succursale ne nous donnera jamais cela. Que pourra en effet acquérir une simple succursale de Laval? Qui la dotera? Ce ne sera pas Laval, qui veut nous tenir sous sa dépendance dans le but de se rembourser de ses frais d'installation à Québec. Je comprends qu'un citoyen riche ayant établi dans notre ville le siège de sa famille et ayant, soit